

Mardi 8 novembre

La Ville de Rouen lance son plan de sobriété.

Face à la très forte augmentation des coûts du gaz et de l'électricité, la Ville de Rouen redouble d'efforts pour limiter sa consommation énergétique et son empreinte carbone. Au cours du Conseil Municipal du lundi 7 novembre, la Ville de Rouen a ainsi lancé son plan de sobriété, venant conforter les actions déjà mises en œuvre : développement de la sobriété en termes de chauffage et de climatisation, travail sur les mobilités pour réduire les consommations d'énergies, renforcement de la sobriété numérique...

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie « *L'urgence climatique est au cœur des politiques publiques que nous menons, avec l'équipe municipale, depuis le début de notre mandat. C'est pourquoi nous avons d'ores et déjà lancé de nombreux dispositifs afin de limiter l'empreinte carbone de la Ville de Rouen. La crise énergétique conforte nos décisions et le lancement de ce plan de sobriété de est une évidence. Désormais, la sobriété doit être la mesure de toute chose.* »

Depuis le début du mandat, la Municipalité a décidé de faire de la lutte contre le changement climatique et ses effets une priorité du mandat. Dans ce cadre, un ambitieux Plan de Transition 2021-2026 a été élaboré et adopté. Lors du conseil municipal du 26 septembre 2022, les engagements pris dans le Plan de Transition ont été actualisés et renforcés et le renouvellement de la labellisation Climat-Air-Énergie (anciennement-Cit'ergie) a été sollicité pour le niveau 3 étoiles.

Désormais, la Ville de Rouen accélère cette transition en confortant certaines actions structurelles déjà mises en œuvre, et met en place en complémentarité des mesures spécifiques de sobriété et d'optimisation énergétique. La Ville de Rouen engage un plan de sobriété.

Ce plan de sobriété comporte des mesures qui concernent à la fois le fonctionnement interne de la collectivité, et les politiques menées sur le territoire communal. Elles sont également accompagnées d'un plan d'actions spécifique autour des éco-gestes, s'adressant aux agents de la Ville de Rouen mais également aux acteurs accompagnés par la Ville de Rouen. Les mesures s'organisent autour de 5 axes principaux :

- Axe 1 : développer la sobriété en termes de chauffage et de climatisation ;
 - Diminuer le chauffage d'un degré dans l'ensemble des bâtiments communaux (bâtiments administratifs, scolaires, centres de loisirs, équipements sportifs, crèches, résidences pour personnes âgées etc...) ;
 - Lutter contre l'usage des convecteurs électriques d'appoint particulièrement énergivores ;

- Maintenir la température de confort à 26 degrés en été de manière à limiter lorsqu'elle existe la climatisation dans les locaux ;
 - Couper l'eau chaude des lave mains ;
 - Diminuer d'un degré la température de l'eau dans les piscines ;
 - Installer une bâche la nuit sur le bassin extérieur de la piscine Boissière dès que les températures se rafraichissent et ne plus chauffer le bassin extérieur de la piscine Boissière durant la période hivernale en élargissant les périodes de fermeture de ce bassin.
- Axe 2 : optimiser les consommations sur le patrimoine bâti, développer l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable ;
 - Se doter de compétences de technicien exploitant énergie pour optimiser les programmations en fonction des usages, et programmer la mise en place pluriannuelle de la gestion technique des bâtiments sur l'ensemble des bâtiments tertiaires en les priorisant au vu de leur consommation énergétique ;
 - Limiter l'éclairage nocturne des terrains de sport, dans le cadre de négociations avec les clubs ;
 - Etudier les possibilités techniques d'extinction automatique de l'éclairage et du chauffage dans les gymnases la nuit...
 - Axe 3 : développer la sobriété sur l'espace public ;
 - Réduire les illuminations de Noël :
 - ❖ Une période d'illumination plus courte, du 3/12 au 2/01 ;
 - ❖ Des horaires réduits de 17h à 21h tous les jours (hormis le 24/12 et le 31/12 avec un éclairage jusque 1 heure du matin) ;
 - ❖ Une réduction du plan à :
 1. Rue du Gros Horloge ;
 2. Rue des Carmes ;
 3. Rue Saint-Sever (section piétonne) ;
 4. Rue du Faubourg Martainville ;
 5. Avenue de Grammont ;
 6. Place du Châtelet ;
 7. Square Verdrel.
 - Réduire l'éclairage nocturne des façades des bâtiments patrimoniaux (Hôtel de Ville, églises, gros horloge etc...) ;
 - Responsabiliser les différents acteurs utilisant l'espace public ou des lieux publics gérés par la Ville (incitations aux éco gestes, participation aux fluides ...) ;
 - Ne laisser les fontaines en fonctionnement que durant la période « estivale »...
 - Axe 4: travailler sur les mobilités pour réduire les consommations d'énergies, notamment d'origine fossile ;
 - Tendre vers la diminution de 10% du parc de véhicules légers dans le pool ;
 - Etudier la rationalisation des passages des laveuses pour le nettoyage de la voie publique ;
 - Renforcer la part des mobilités douces pour les déplacements professionnels (usage du vélo de service...), poursuivre la rationalisation de l'usage des véhicules de service ;



- Poursuivre le soutien à la gratuité de la carte Astuce (transports du Commun) pour les agents de catégorie C et élargir les bénéficiaires en incitant à la souscription d'un abonnement...
- Axe 5 : renforcer la sobriété numérique.
 - Débrancher les anciens serveurs grâce à un travail des directions sur l'identification et l'archivage des documents utiles à conserver ;
 - Augmenter la température de la salle hébergeant les serveurs de 20 à 22 degrés dans la période intermédiaire ;
 - Mettre en œuvre le transfert des serveurs vers le CRIANN dans des locaux beaucoup plus sobres énergétiquement...



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53